

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Sébastien GACON, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

- Céline BONVINI (pouvoir à Virginie LAURENT-MEYER)
- Aimé VIAL (pouvoir à Estelle KELLER)
- Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Frédéric VIAL)
- Paul LAVIE (pouvoir à Bernard JARLAUD)
- Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC)

Date de convocation : 21 juin 2022.

Secrétaire de séance : Virginie LAURENT-MEYER.

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : 22

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Délibération n°049-2022 : Tarif des redevances, droits de voirie et stationnement

Six places de stationnement rue Banche sont louées à des riverains. Ces dernières font l'objet d'un bail de location. Le loyer mensuel est fixé à 23€.

Il s'avère que ce type d'occupation ne relève pas d'un bail de location mais de la redevance d'occupation du domaine public.

Il convient donc de reprendre tous les actes passés avec ces particuliers.

Afin d'avoir un meilleur suivi des diverses redevances et droits appliqués sur la commune

Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de regrouper dans une délibération tous ces montants :

Droits de place du marché			
	0.85€ /ml/ emplacement	Commerçant non sédentaire abonné	Délibération n°44/2012 du 8/9/2010
	1.25€/ml/ emplacement	Commerçant non sédentaire de passage	
Redevance occupation du domaine public			
Terrasses des commerces	12€/m²/an		Délibération n°73/2012 du 8/10/2012
Stationnement rue Blanche	23€/mois		

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 27 juin 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

- AFFICHAGE LE : 30/6/22
- MIS EN LIGNE LE : 30/6/22
- TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 29/6/22

Le Maire,



Frédéric VIAL

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20220627-DEL-49-2022-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022